

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mai 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTANIVAGGIOLI, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, Mme GUERRINI à M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. ARESU à Mme VILLANOVA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme BERNARD à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 27
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180528-2018_108-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/06/2018 Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 mai 2018 Délibération N°2018/108

Convention portant servitude de passage de canalisation et de création d'un puisard sur la parcelle cadastrée section AP N° 200, propriété de Monsieur d'AGOSTINO au profit de la Ville d'Ajaccio.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville va réaliser prochainement des travaux de génie civil et d'aménagement viaire, secteur Chemin d'ACQUALONGA, et envisage par ailleurs, la réalisation en sous sol d'un réseau Eaux Pluviales et la création d'un puisard. A cet effet, la parcelle cadastrée section AP n° 200, propriété de Monsieur D'AGOSTINO, est impactée par le dit projet.

Par courrier en date du 10 avril 2018 la Ville a sollicité Monsieur D'AGOSTINO afin d'étudier les modalités d'autorisation de passage de cette canalisation et de la création du puisard, pour ensuite, in fine, formaliser par acte administratif une convention de servitude.

Par correspondance du 30 avril 2018 Monsieur D'AGOSTINO a autorisé les dits travaux sur sa parcelle.

Les travaux consistent à établir à demeure une canalisation souterraine de 40 mètres linéaires PVC 315 et un puisard de 4 m3.

Ces ouvrages hydrauliques vont permettre de réguler de manière optimale et pérenne les eaux de pluies dans ce secteur subissant régulièrement des intempéries et inondations.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la convention portant servitude de passage de canalisation et de création d'un puisard sur la parcelle cadastrée section AP N° 200, propriété de Monsieur d'AGOSTINO au profit de la Ville d'AJACCIO.

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu le Code Civil;

Vu le courrier en date du 10 avril 2018 ;

Vu le courrier en date du 30 avril 2018;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mai 2018 ;

CONSIDERANT que ces ouvrages hydrauliques vont permettre de réguler de manière optimale et pérenne les eaux de pluies dans ce secteur subissant régulièrement des intempéries et inondations.

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La convention portant servitude de passage de canalisation et de création d'un puisard sur la parcelle cadastrée section AP N° 200, propriété de Monsieur d'AGOSTINO au profit de la Ville d'AJACCIO.

AUTORISE

Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI